



ANF Immobilier

Récapitulatif des délégations de compétences et des autorisations en cours de validité

Nature de la délégation	Date de l'AGM (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Montant nominal maximum en cas d'émissions de titres de créance	Utilisation en 2017
Augmentation du capital social					
Autorisation d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	11 mai 2016 (résolution 15)	26 mois (9 juillet 2018)	25 millions d'euros ⁽¹⁾	-	Néant
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.	11 mai 2016 (résolution 16)	26 mois (9 juillet 2018)	9,5 millions d'euros ⁽²⁾	100 millions d'euros ⁽³⁾	Néant
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange.	11 mai 2016 (résolution 17)	26 mois (9 juillet 2018)	3,8 millions d'euros ⁽²⁾	100 millions d'euros ⁽³⁾	Néant
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.	11 mai 2016 (résolution 18)	26 mois (9 juillet 2018)	10 % du capital de la Société tel qu'existant à la date de l'opération par période de 12 mois ⁽²⁾	70 millions d'euros ⁽³⁾	Néant
Autorisation de fixer librement le prix d'émission en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme au capital, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital social.	11 mai 2016 (résolution 19)	26 mois (9 juillet 2018)	10 % du capital de la Société tel qu'existant à la date de l'opération par période de 12 mois (avec une décote maximale de 5 %) ⁽²⁾	-	Néant
Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.	11 mai 2016 (résolution 20)	26 mois (9 juillet 2018)	15 % de l'émission initiale ⁽²⁾	15 % de l'émission initiale ⁽³⁾	Néant
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société.	11 mai 2016 (résolution 21)	26 mois (9 juillet 2018)	10 % du capital social au moment de l'émission ⁽¹⁾	70 millions d'euros ⁽³⁾	Néant

(1) Plafond autonome.

(2) Avec un plafond nominal global d'augmentation de capital de 25 millions d'euros pour les émissions d'actions autorisées par les 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et 21^e résolutions (22^e résolution).

(3) Avec un plafond nominal global de 100 millions d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances autorisées par les 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et 21^e résolutions (22^e résolution).

Nature de la délégation	Date de l'AGM (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Montant nominal maximum d'émissions de titres de créance	Utilisation en 2017
Stock-options, Attributions gratuites d'actions et Épargne salariale					
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital réservées aux adhérents d'un PEE.	11 mai 2016 (résolution 23)	26 mois (9 juillet 2018)	100 000 euros	20 millions d'euros	Néant
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées.	11 mai 2016 (résolution 24)	38 mois (9 juillet 2019)	2 % du capital de la Société au jour de la décision du Directoire		Néant
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés liées.	6 mai 2014 (résolution 21)	38 mois (5 juillet 2017)	3 % du capital de la Société à la date du 6 mai 2014		Néant
Réduction du capital par annulation d'actions					
Réduction de capital par annulation d'actions.	10 mai 2017 (résolution 18)	26 mois (9 juillet 2019)	10 % du capital social par période de 24 mois		Néant
Programme de rachat par ANF Immobilier de ses propres actions					
Rachat d'actions ⁽⁴⁾ .	10 mai 2017 (résolution 17)	18 mois (10 novembre 2018)	10 % du capital à la date de réalisation des achats Montant maximum de 76 037 080 euros Prix maximum de rachat : 40 euros	Utilisation : • dans le cadre du contrat de liquidité aux fins d'animation du marché ; • en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux	

(1) Plafond autonome.

(2) Avec un plafond nominal global d'augmentation de capital de 25 millions d'euros pour les émissions d'actions autorisées par les 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et 21^e résolutions (22^e résolution).

(3) Avec un plafond nominal global de 100 millions d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances autorisées par les 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et 21^e résolutions (22^e résolution).

(4) Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2018.